

Vous travaillez comme ouvrier dans une carrière de calcaire non taillé, des fours à chaux, des carrières de dolomies et des fours à dolomies de tout le territoire du royaume ? Votre salaire va augmenter !

Pourquoi est-ce que mon salaire augmentera ?

Votre salaire augmente parce que les produits dans les magasins deviennent plus chers (=indexation). Vos primes seront aussi adaptées.

Quand est-ce que je reçois mon augmentation ?

Votre salaire augmentera le 1^{er} mai 2018.

A combien s'élève cette augmentation ?

L'augmentation s'élève à 1%. Vous pouvez trouver les nouveaux salaires minimums et les primes ci-dessous.

Attention : il est possible que vous gagniez plus que le salaire mentionné ci-dessous (pour votre catégorie). Dans ce cas, votre salaire sera également augmenté.

Salaires(40h/semaine)		En formation (90%)
Catégorie A	15,0740	13,5666
Catégorie B	14,8850	13,3965
Catégorie C	14,6870	13,2183
Catégorie D	14,4812	13,0331
Catégorie E	14,3373	12,9036
Catégorie F	14,1914	12,7723
Catégorie G	14,0852	12,6767
Personnel de nettoyage	12,4801	11,2321
Etudiants (90% du catégorie G)	12,6767	

Indemnités	
Primes d'équipes	
De 14h à 22h	1,5074
De 22h à 6h	3,0148
Les primes d'équipes sont doublées pour les prestations effectuées les dimanches et les jours fériés	
Equipes successives de 2 ou 3 postes	
De 6h à 14h	0,1507
Horaire décalé	
Lorsque le travail n'est pas organisé en équipes successives	
Entre 22h et 6h	1,4073
Lorsque l'"horaire décalé" commence entre 10h et 14h	
Entre 10h et 14h	0,4435
A partir de 14h	0,8200
Lorsque l'"horaire décalé" commence à partir de 14h	
Entre 14h et 22h	0,8200
Travail du samedi (travailleurs dont le régime de travail entraîne une prestation normale le samedi)	
	3,0420
Travail insalubre	
Réparation des fours dans des conditions pénibles	0,9882
Prime d'ancienneté	
Après 10 ans	1x salaire horaire Cat. A
Après 15 ans	2x salaire horaire Cat. A
Après 20 ans	3x salaire horaire Cat. A
Après 25 ans	4x salaire horaire Cat. A
Après 30 ans	5x salaire horaire Cat. A
Après 35 ans	7x salaire horaire Cat. A

Sécurité d'existence à la charge de l'employeur	
Indemnités de sécurité d'existence par jour :	
Chômage en cas de circonstances climatiques	6,90 (max. 40 jours)
Chômage pour raisons économiques	8,00 (max. 90 jours)
Chômage pour autres raisons	6,90 (max. 5 jours)

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages de l'affiliation.

Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/avantages/>

S'affilier ? <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב/registerer>

Votre Liberté Votre Voix

